

# bulletin

Avril 2012

t r i m e s t r i e l



Société Archéologique Historique  
et Scientifique de Soissons

**NOS**

**RENCONTRES**

**POUR LE**

**DEUXIEME**

**TRIMESTRE 2012**

## **SOMMAIRE**

**En couverture : le bûcher des  
Templiers.**

**2 - sommaire.**

**3 - notre programme pour le  
deuxième trimestre 2012.**

**4 - informations diverses.**

**5 - le marquis de Puysegur, par Jean-  
Pierre Besse, le 22 janvier 2012**

**8 - notre assemblée générale du 19  
février 2012**

**15 - le procès des Templiers par  
Ghislain Brunel, le 18mars 2012.**

**En encart :**

**- bulletin d'inscription pour la journée  
pique-nique du 24 juin 2012.**

**Bulletin conçu, réalisé et imprimé par nos soins  
Dépôt légal avril 2012  
Tirage 280 exemplaires**

**Société archéologique, historique et scientifique de Soissons**

**4, rue de la Congrégation, 02200 SOISSONS**

**Téléphone-répondeur-fax : 03 23 59 32 36**

**Site Internet : [www.sahs-soissons.org](http://www.sahs-soissons.org) - courriel : [contact@sahs-soissons.org](mailto:contact@sahs-soissons.org)**

**Association reconnue d'intérêt général à caractère culturel par la D.S.F. de l'Aisne  
le 25 septembre 1996**

**dimanche 22 avril** à 15 heures, salle de l'auditorium du Mail, M. Jean-Pierre Besse, professeur au lycée de Creil et docteur en histoire, développera le thème de son dernier ouvrage qui porte sur un point majeur de l'Occupation : les "*fusillés de la Seconde guerre mondiale en France*", une étude minutieuse d'un phénomène qui touche l'histoire et la mémoire de la Résistance. Combien y a-t-il eu de personnes fusillées par les Allemands ? Les chiffres varient : 10.000, 80.000, en confondant souvent toutes les victimes des forces d'occupation : morts au combat, otages, exécutés sommaires, massacrés, fusillés après condamnation à mort. Jean-Pierre Besse retracera les conditions qui ont amené des hommes, otages ou résistants, à être arrêtés, emprisonnés, condamnés à mort puis fusillés, mettant à jour la stratégie répressive des diverses autorités allemandes et de Vichy.

**samedi 19 mai** : déplacement en voitures particulières pour visiter le musée St Just à Blérancourt éventuellement complétée par celle de l'église et du château. Rendez-vous à 15 heures à la maison St Just.

**dimanche 24 juin** : à l'occasion du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la dissolution de l'Ordre du Temple, le Conseil Général de l'Aube, en partenariat avec les Archives Nationales, vous invite à venir découvrir, du 15 juin au 31 octobre 2012, l'exposition "les Templiers de Champagne" ainsi que l'intégralité des lieux retraçant l'histoire templière de l'Aube en Champagne. C'est une exposition de taille qui attend la ville de Troyes. En premier lieu, c'est une coproduction du Conseil Général et des Archives nationales et donc des moyens supplémentaires à disposition des différents organisateurs de cet événement. Cette exposition sera largement enrichie de documents des Archives nationales. Ce sera l'occasion pour l'Aube de rappeler les liens privilégiés qui unissent son territoire à l'histoire des Templiers, ces fameux moines-chevaliers. Fondation de l'Ordre du Temple par Hugues de Payns, règle établie au concile de Troyes en 1129 sous l'influence de Bernard de Clairvaux ou encore de nombreux vestiges et musées sont autant d'éléments que cette exposition souhaite mettre en avant.

Cette journée du 24 juin, avec un déplacement en autocar, sera donc consacrée, le matin, à la visite de l'exposition commentée par Ghislain Brunel conservateur en chef aux Archives Nationales. A midi, repas léger au restaurant. L'après midi, visite de la cathédrale, du vieux Troyes et de l'église Sainte Madeleine etc. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE** à l'aide du bulletin joint qui précise les horaires et le coût.

\*

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de deux de nos sociétaires :  
Monsieur Michel JACQUES le 9 janvier 2012,  
Monsieur Pierre PARADIS le 9 mars 2012.  
Que les familles trouvent ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

## INFORMATIONS DIVERSES

***Bienvenue*** à nos adhérents de la nouvelle année :

Mme Monique FERRÉ, d'Ambleny,  
Monique LAMOUREUX, de Bucy-le-Long,  
Véronique LEROUX, de Vauxbuin,  
MM. Erick BALIN, de Ciry-Salsogne,  
Daniel FOURREUX, d'Ambleny,  
Pierre FOURRIER, d'Acy,  
Daniel LECOCQ, de Mercin & Vaux,  
Bernard LOGRE, de Noisiel (Seine & Marne)

***Si les églises vous intéressent, venez les découvrir*** avec Jeannine Vercollier qui propose deux rencontres : la première à l'église de Berneuil sur Aisne le lundi 4 juin à 14 h.30, la seconde le lundi 10 septembre à l'église de Glennes à 14 h.30 également.

***Mémoires du Soissonnais n° 5*** : son élaboration est en bonne voie et devrait pouvoir s'achever vers octobre pour une parution en fin d'année. Il sera, en majorité, composé de photos légendées du fonds Vergnol complété par quelques variés.

***Général Nivelles*** : qui est vraiment Robert Nivelles ? Notre Président vient d'écrire une biographie du général en chef de l'armée française qui ouvre des perspectives de débats passionnants. Le "général honni" est-il l'homme de 1917 et des années de l'immédiat après-guerre, ou plus sûrement une figure de la société française contemporaine ? A partir du cas nivelles et des événements du printemps 1917 au Chemin des Dames, ne peut-on interroger la complexe machine de la conduite de la guerre dans la démocratie de la III<sup>ème</sup> république, ses équilibres et tensions entre pouvoirs politiques et pouvoirs militaires ? Un premier débat aura lieu le samedi 14 avril de 17 h .30 à 20 h. à l'auditorium du Conservatoire de musique de Laon. La présentation de l'ouvrage sera suivie d'un échange avec la salle avec la participation de quatre spécialistes de la Grande guerre : Antoine Prost, professeur émérite à la Sorbonne, André Loez, enseignant en classe préparatoire, Jean-Noël Grandhomme, maître de conférence à l'université de Strasbourg et Julie d'Andurain, enseignant-chercheur. Entrée gratuite dans la limite des places disponibles.

## **Le marquis de Puységur (1751-1825) Général d'artillerie, savant, thérapeute et bienfaiteur**

**conférence de Jean-Pierre Peter,  
directeur d'études à l'Ecole des Hautes études en  
sciences sociales à Paris, le 22 janvier 2012**



Amand Marc Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, était issu d'une lignée ancienne, modeste à l'origine, qui par ses mérites et ses alliances avait su, à l'âge classique, s'élever à un rang éminent. Le bisaïeul, général au temps des guerres de Louis XIII et Richelieu, avait servi avec brio ; le grand-père, maréchal sous Louis XV, diplomate et stratège, édita un *Art de la guerre* qui resta longtemps un classique. Le père, Lieutenant général du roi, fut aussi un savant et un érudit. Un oncle, officier supérieur, fut pendant un temps ministre de la guerre de Louis XVI.

Le jeune marquis fit preuve précocement de ses qualités militaires, d'où sa promotion dès ses trente ans à un grade élevé, colonel commandant le régiment d'artillerie de Strasbourg. Mais le distingue d'autre part son vif intérêt pour les sciences et le progrès des techniques. Il s'est monté un cabinet de physique, il expérimente sur l'électricité.

Dans ces années 1775-85, un médecin Viennois avait retenu l'attention des milieux savants en Europe. Intéressé par les phénomènes de l'aimantation et du magnétisme, ce docteur Anton Mesmer avait conclu à l'existence, chez certains sujets et en lui-même particulièrement, d'une capacité à retenir en soi une charge magnétique qui, dirigée par des gestes ou le regard vers des personnes malades, avait pouvoir, quitte à produire de légères convulsions, de ranimer en eux les forces de guérison. Efficacité promise envers toute espèce de maladie. Ce mode de traitement, sous le nom de *magnétisme animal*, fut aussitôt l'objet d'un vif intérêt européen, surtout en France, auprès des gens de science, et particulièrement des médecins, qui expérimentèrent mais furent bientôt, pour la plupart, déçus. Cependant, et parallèlement, ces pratiques avaient d'emblée produit dans les classes aisées un fort succès de mode. Des séances collectives se tenaient à Paris, non dépourvues d'agitations, extases, pâmoisons et gesticulations. De là, après quelques scandales et des échecs, une condamnation des autorités savantes (Académie des sciences et Société royale de médecine - 1784).

Dans un espace très particulier, les casernes, ces cures cependant avaient conduit à des résultats positifs. De jeunes officiers, intéressés par cette mode, en avaient appliqué les moyens au cas de nombreux soldats, éloignés pour de longues années du village lointain et atteints, certains très gravement, du mal du pays, de la « *nostalgie* ». L'intérêt bienveillant que soudain un officier portait à tel ou tel d'entre eux en les « magnétisant », avait régulièrement des effets, au moins psychologiques, très clairement réparateurs.

C'est ainsi que les deux frères cadets du marquis, eux-mêmes très engagés dans ces expériences, avaient fait devoir à l'aîné, fort réticent, de s'intéresser à cette technique si utile aux régiments. Il consentit enfin à se former auprès de Mesmer - pour une somme d'ailleurs considérable... Et il pratiqua discrètement sur son terrain de commandement.

De retour pour quelques semaines de congé sur son domaine de Buzancy (mai 1784), accueilli par son intendant que souciaient les maux de dents de sa propre fille, Puységur se propose

(par jeu dira-t-il) de soigner celle-ci. Succès, et sensation au château ! Le lendemain, on requiert le marquis auprès d'un valet de ferme, Victor Race, vingt ans, atteint d'une grave pneumonie. Une fois magnétisé, Victor se trouve déjà mieux. Il faut donc continuer le traitement.

Mais les choses prennent alors une forme inattendue. Contrairement aux sujets citadins que les passes magnétiques mesmériennes mettaient en état de transe convulsive, le paysan Victor, lui, *s'endort*. Puységur, surpris, craignant d'avoir commis quelque erreur, prolonge ses passes magnétiques pour le réveiller ; et l'endormi se met à parler. Les yeux fermés, il dit voir à l'intérieur de son corps le siège de son mal. Il caractérise ce mal, en qualifie la nature, précise l'étiologie, prédit le jour et l'heure de sa guérison, indique par quels moyens elle interviendra grâce aux pratiques magnétiques du marquis. Les jours suivants viendront confirmer ces prédictions, et les mêmes phénomènes surprenants s'y reproduisent : sommeil profond, l'esprit en éveil. Des personnes présentes autour de lui, Victor peut percevoir, chacune à chacune, l'état de santé de leurs organes et fonctions. De là, diagnostic, pronostic, et traitement proposé. Mais une fois réveillé, Victor ne garde aucun souvenir de ce qu'il a dit et vécu.

Passionné par l'expérience, Puységur la tente auprès d'autres sujets, accumule les résultats, est assiégé de demandes. De toute la région les gens affluent pour se faire soigner. La plupart se déclarent soulagés par les passes. Nombreux sont ceux qui s'endorment, parmi lesquels certains se mettent à manifester cette sorte d'éveil somni-loquace, ces facultés d'autoscopie, de pronostic, de diagnostic des maladies d'autrui, de suractivation des fonctions intellectuelles, dont Victor avait inauguré la série. En ces premiers jours de mai 1784, d'abord pris de vertige, Puységur comprend l'importance de ce qu'il vient de faire apparaître : selon lui, une dimension jusqu'alors inconnue de la nature de l'homme.

Dès lors, il fixe par écrit tout ce qui se produit. Il avertit ses correspondants scientifiques. De ses observations il tirera bientôt la matière d'un livre en deux volumes, imprimés à Londres en 1786, les *Mémoires et Suite des mémoires sur la découverte du magnétisme animal*.

Sous ce nom de magnétisme, Puységur fait entrer dans l'espace d'une nature scientifiquement comprise, des phénomènes qui jusqu'alors relevaient soit du légendaire, soit du domaine religieux ou bien encore du champ des représentations traditionnelles. Mais c'est ici en homme des Lumières qu'il s'assigne à penser et qu'il estime agir selon les termes d'un nouvel ordre de la rationalité, tout habité qu'il est du souci de faire progresser les savoirs et la science. Ces capacités des sujets en « *somnambulisme artificiel* », il en attribue l'apparition à une instance intérieure qui ne peut se manifester chez un malade que pour autant que le sommeil magnétique l'a détaché de tous ses sens ordinaires. Le *sens interne* (comme il le nomme) prend le relais, et mobilise toutes les ressources de l'âme. Cette aptitude fait du somnambule une sorte de « *porteur* », il l'établit comme support actif d'un *échange* généralisé entre les hommes, les choses et lui. Grâce à cette ouverture soudaine, le sujet se répare lui-même dans son esprit et dans son corps. Il y perçoit également les chemins ou moyens propres au soulagement d'autrui.

Dans les mois puis années qui suivirent, et parallèlement à ses fonctions militaires, Puységur s'occupa de préciser et diffuser sa découverte, à mesure que les soins qu'il dispensait, soit à Strasbourg soit auprès des populations du Soissonnais, lui apportaient de fortes assises expérimentales. On notera également combien sa pratique impliquait de confiance dans l'idée qu'aidé par l'impulsion magnétique, chaque malade pouvait trouver en soi la *liberté* d'aller à sa guérison.

Aussi, les événements de 1789 à 92 convinrent-ils à ce grand seigneur, proche du peuple. Il fut promu général commandant de l'Ecole royale d'artillerie de La Fère. Mais l'exécution

du roi, pour lui inacceptable (janvier 93), le fit entrer dans une semi clandestinité, protégé sans doute par tant de ceux qu'il avait soignés. Nommé maire de Soissons par le Directoire (1798), il reprit sa liberté après cinq années pour se consacrer entièrement à sa vocation, ses recherches et activités thérapeutiques, régulièrement ponctuées de publications.

L'une des thérapies importantes qu'il réalisa, et de surcroît émouvante, fut celle d'un enfant demi-fou, Alexandre Hébert, fils d'un horloger de Soissons. Dans ses crises le garçon se lançait la tête contre les murs à risquer de se tuer. Puységur le garda plus de six mois auprès de lui, faisant dormir Alexandre dans sa propre chambre, s'en faisant accompagner dans tous ses déplacements et poursuivant avec lui un dialogue constamment repris par la mise en sommeil lucide. plusieurs fois par jour, pour l'aider à rasseoir en lui et par lui-même la raison toujours présente mais occultée dans cet esprit dérangé.

Face à toute cette recherche, à ses résultats remarquables, ne répondit que le silence du corps médical et de la communauté des savants que pourtant il tenta inlassablement de convaincre.

Quand dans les années 1880 à 1900 les corps savants (médecins, physiologistes, neurologues, psychiatres et philosophes, fondateurs de la psychothérapie) s'adonnèrent avec passion à des expériences sur et par l'« hypnose » (terme nouveau pour le somnambulisme artificiel), ni Flournoy ni Charcot, ni Bernheim, ni Freud ne donnèrent signe de reconnaître à Puységur sa qualité de découvreur et d'initiateur. En ce domaine, seuls Pierre Janet et Charles Richet surent reconnaître cette dette. De l'hypnose on se servit beaucoup dans une perspective expérimentale pour mesurer les degrés de dépendance des sujets malades - surtout des femmes *hystériques* - non pour leur restituer un certain degré d'initiative dans leur chemin de guérison. Ce fut l'honneur de Freud, d'avoir rendu au consultant l'ouverture à cette liberté, l'accès à ses propres territoires de l'inconscient. Puységur, sans savoir les nommer, les avait, le premier, repérés.

Jean-Pierre Peter.



**Dimanche  
19 février 2012**

## **Assemblée générale annuelle**

Les sociétaires sont nombreux dans l'auditorium du Mail lorsque le président ouvre la séance en saluant particulièrement la présence de Mme Mireille Tiquet, première adjointe au maire et vice-présidente du conseil régional, ainsi que M. Jean-Luc Lanouilh, vice président du Conseil général. Avant d'aborder l'ordre du jour, il rend hommage à nos adhérents disparus au cours de l'année écoulée : MM. Daniel Decroix, Gérard Moinat, Joseph Philipon, Robert Viautour et Pierre Meyssirel qui a été notre bibliothécaire pendant de très longues années et a fait un énorme travail d'inventaire. Il apporte également des nouvelles de notre ancien président Robert Attal qui, frappé par une longue maladie, est maintenant dans une maison de retraite de la région parisienne.

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

#### **Conférences**

23 janvier : conférence de Gérard Hurpin sur la Picardie orientale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à partir de l'ouvrage qu'il a écrit sur ce sujet après de nombreuses années de recherches.

13 février : notre assemblée générale annuelle.

13 mars : Michel Bultot présente deux siècles d'économie en soissonnais en nous faisant découvrir les commerçants, les artisans ainsi que les ingénieurs qui ont créé des fabriques à Soissons, de la Révolution à 2010, et évoque le souvenir de leurs familles dont les générations se sont succédées, 3, 4 jusqu'à 8 à la tête d'entreprises diverses.

10 avril : Soissons sous l'occupation allemande : 1940-1945 par Mme Marie-Agnès Pitois Déhu et René Verquin, un sujet qu'ils connaissent bien tous les deux.

17-25 septembre : l'exposition de photographies des Vergnol père et fils intitulée "Vergnol intime" se tient à la Chapelle St Charles. Elle est le résultat d'un long travail de sélection des images, de rédaction des commentaires et qui a été très appréciée puisque, sur une semaine, elle a reçu plus de 1200 visiteurs. Complément agréable le dimanche 18 : un intermède musical de la chorale "La Musarella". Autre point positif : les nombreuses précisions apportées par les visiteurs sur les légendes de ces photos qui couvrent des familles sur deux générations. L'achat de photos exposées était proposé aux visiteurs ainsi qu'un CD contenant un diaporama d'une centaine de photos

23 octobre : Simon Lebœuf et Alain Morineau retracent l'évolution de la franc-maçonnerie dans l'Aisne depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

26 novembre : journée "Clovis, mythes et réalité" avec la visite de St Médard le matin (ou il avait

fallu stopper les inscriptions à 200 !) et, l'après-midi, à l'hôtel des Francs, la conférence de Patrick Perin, conservateur du musée de St Germain en Laye et spécialiste incontesté de Clovis et des Mérovingiens. Mais là, la déception a été grande car notre conférencier avait eu un accident la veille au soir et ne pouvait être présent ; il va bien maintenant et il pourra être chez nous à la rentrée prochaine. Heureusement, notre programme comportait aussi la projection du documentaire "les Mérovingiens dans l'Aisne" qu'Alain Nice, conservateur du musée des temps barbares de Marle, a pu commenter longuement.

15 décembre : conférence-dîner à l'hôtel des Francs où Roger Lécuyer retrace la vie de Jules Verne et l'abondance de son œuvre. Jules Verne était Picard et non pas Soissonnais mais une question reste posée : est ce vrai qu'il est venu à Soissons, chez des amis ?

#### **Sorties**

27 mai : visite de la maison des Claudel à Villeneuve-sur-Fère et de l'église de Coigny l'abbaye.

19 juin : c'est notre traditionnelle journée pique-nique, cette année à travers la Thiérache. Nous avons pu voir l'imprimerie du journal "le démocrate de l'Aisne" à Vervins, visite passionnante qui nous a permis de voir en direct l'impression d'un journal toujours composé au plomb sur des machines datant du début du siècle. Les autres visites sont ensuite pour le château de Puisieux et Clanlieu et ses très beaux jardins, le château de Marfontaine datant du XVII<sup>e</sup> siècle et celui de Bois les Pargny progressivement remis en état et parfaitement entretenu par son propriétaire.

#### **Site Internet**

Le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter, par exemple 217.000 cette année (12.000 en 2006) et près de 800.000 pages consultées. Le Président



rappelle ce que l'on trouve désormais sur notre site après sa rénovation l'année dernière, avec désormais un espace complémentaire réservé à nos adhérents à l'aide du code d'accès personnalisé qui leur est remis dès que nous connaissons leur adresse Internet. Les messages collectés sont divers : recherches de bureaux d'études sur des lieux soissonnais, de généalogistes, ... jusqu'à un membre de la famille Descambre ; en cours de déménagement de la maison familiale, et ne sachant que faire d'un portrait de son grand-père qui était président de notre Société, il a eu la bonne idée de nous le proposer. Ce tableau est désormais à notre siège.

Autre information anecdotique : nous avons été contactés par un chercheur qui nous a dit étudier comment sont constitués les sceaux et comment il sont accrochés aux chartes en les passant sous un scanner médical ; il souhaitait faire ce genre d'études sur notre charte de fondation de l'abbaye de Prémontré datée de 1131. Ne pouvant lui confier notre document, nous avons pris contact avec l'hôpital de Soissons qui a bien voulu faire cet examen qui permet d'étudier le sceau sous tous ses aspects. Notre chercheur en fera un article pour la Fédération des Sociétés d'histoire de l'Aisne.

### **Stèle de la Résistance**

Nous avons participé à l'étude de ce projet de stèle avec Patrick Dehollain et l'architecte des bâtiments de France pour en définir l'aspect final et son emplacement sur la place Mantoue, face à l'Evêché. La souscription lancée par la Ville et les Anciens combattants a bien démarré ; des exemplaires sont disponibles dans la salle.

### **Patrimoine**

Nous sommes très attachés au patrimoine, à celui de Soissons mais pas seulement, au patrimoine des environs aussi.

- sur Gouraud, il avait été dégagé une partie de l'ouvrage à corne et malgré cela, on allait implanter le Conservatoire juste au-dessus. On a donc recherché et trouvé un compromis qui sera de matérialiser ce mur de fortification dans le hall du Conservatoire d'autant qu'on a trouvé dans l'ouvrage des graffiti de partitions musicales.
- nous sommes de plus en plus sollicités par la ville de Soissons, par les bureaux d'études, pour donner des renseignements ou des avis et nous l'apprécions, par exemple le chemin de halage qui passe sous la passerelle ou les tombes du cimetière des sept séminaristes tués le 13 octobre 1815 lors de l'explosion de la poudrière.

- il y a aussi notre participation à l'étude du plan local d'urbanisme qui fut un travail très intéressant

et où chacun a pu apporter ses informations pour un document qui servira aux aménagements futurs de la Ville

- après la visite de St Médard dans le cadre de la journée "Clovis", le Président a écrit à la Ville pour attirer son attention sur ce lieu majeur au point de vue de l'histoire de l'art en France et qui est laissé dans un état pitoyable (sarcophage cassé par exemple). Dans un premier temps, des mesures simples de protection pourraient être prises pour éviter que ce lieu soit continuellement vandalisé.
- le boulevard Jeanne d'Arc. Depuis les années 1960, il semblait convenu que la réfection se ferait avec la conservation des deux files d'arbres. En juillet, il y a eu une consultation faite par la Ville pour choisir un bureau d'études et préparer cet aménagement mais, dans le même temps, les travaux étaient démarrés sur la moitié du boulevard. Le Président a fait part de son étonnement à la Ville ; le bureau d'études ne comprenait pas non plus le motif de sa consultation. La réponse est incompréhensible car elle dit à la fois qu'il y a eu une concertation et qu'il faudra en faire une en donnant le calendrier des travaux du bureau d'études. Est-ce le mystère du boulevard Jeanne d'Arc ? Peut-être que ce sera bien. On peut en douter en voyant les voitures qui stationnent déjà sur les trottoirs en l'absence de places matérialisées. Avec le PLU, la municipalité a montré que l'on pouvait avoir une bonne concertation, mais là...

### **Fondation du patrimoine**

Des adhérents continuent de verser chaque année la contribution volontaire qui leur est demandée avec leur cotisation. Des restaurations sont montrées à l'écran : des églises, le lavoir de Ressons-le-Long, le château de Limé, le parvis de l'église d'Ambleny qui a bénéficié d'un chantier d'insertion soutenu par le Conseil général et la Région et le château de Pernant. Par ailleurs, à Blérancourt il y a quatre ans, la direction des musées de France avait décidé la démolition d'un pont du XVI<sup>e</sup> siècle qui conduisait à l'ancien château ; une visite impromptue avec FR3 et le journal l'Union a fait bouger les choses et aujourd'hui le pont est conservé et servira d'accès au nouveau musée ; les travaux vont démarrer prochainement.

### **Projet 2012**

- le 15 janvier, c'était la conférence de Jean-Pierre Peter qui nous a parlé du marquis de Puységur, général d'artillerie, savant, thérapeute, bienfaiteur et précurseur des traitements psychiques.. Sa présentation était tout à fait intéressante et nous y

avons convié des médecins, psychologues ou psychiatres qui sont venus.

- le 18 mars, Ghislain Brunel, conservateur en chef aux Archives nationales, nous parlera du procès des Templiers et d'un certain nombre de chevaliers du Temple qui étaient originaires des environs de Soissons.

- le 22 avril, ce sera Jean-Pierre Besse sur les fusillés de la dernière guerre.

Ensuite, le programme n'est pas encore fixé sauf pour septembre où nous aurons Patrick Perrin.

#### **Autres activités**

- sur le modèle de ce que fait Alain Deshayes avec "Bible en Soissonnais" pour découvrir les églises de notre région, Mme Jeannine Vercollier proposera en semaine la visite d'une église à ceux qui le souhaitent, (il n'y aura pas d'invitation formelle) à commencer par celle de Berneuil sur Aisne.

- Alain Morineau devrait sortir cette année l'armorial de la généralité de Soissons ; ce travail de compilation de toutes les sources existantes est si énorme qu'il ne pourra être publié que sous la forme de CD.

- autre publication en préparation et suivie par René Verquin : l'histoire de Soissons par Jean Bobin dont nous avons confié la mise en page et l'illustration à la section "arts graphiques" du lycée St Vincent de Paul.

- à la fin de l'année, nous pensons sortir le tome 5 de nos "Mémoires du Soissonnais" qui sera consacré aux photographies les plus intéressantes de notre fonds Vergnol. Ce sont Monique Judas, Nadia Martin, Michèle Robinet et Jean-Marc Wintrebert qui assurent ce long travail de sélection.

- publication également cette année, par Mmes Karen Foster et Monique Judas, de la correspondance de Mary Breckinridge qui racontent l'aide apportée aux populations civiles de la région de Vic sur Aisne durant la Grande guerre.

- Julien Saporì a publié un livre "le soupçon" concernant, en 1928, un informateur de la police politique italienne tué à Paris par un antifasciste ; il travaille actuellement sur différentes affaires criminelles en Picardie sous l'Ancien régime.

- Jean-Marc Wintrebert a fait un succès avec "Soissons insolite" dont les 1.000 exemplaires sont épuisés.

- le livre du Président, "Nivelle, l'inconnu du Chemin des Dames", sortira le 29 février en

librairie. Il fera l'objet de 3 présentations : le 10 mars au château de Vic-sur-Aisne, le 24 mars à la librairie du Centre et le 14 avril avec le Conseil général dans le cadre des manifestations au Chemin des Dames avec un débat d'historiens.

- en 2014, nous aurons à organiser la journée de la Fédération ; ce sera le deux centième anniversaire de la campagne de France, le centenaire de la Grande guerre et le soixante-dixième anniversaire de la Libération. Le thème de cette journée pourrait être de parler des résistants dans l'Aisne qui, à chaque fois, on marqué ces trois phases de notre histoire.

- autre anniversaire : les 75 ans de notre siège ! Et là se repose la question de nos locaux vétustes, trop exigus, qui n'ont pas été repeints et dont les fenêtres fuient et une alarme qui n'a jamais fonctionné. Le problème est bien connu et n'est pas lié à la présente municipalité mais il est de plus en plus urgent de le résoudre. On continue à nous faire des dons (exemple hier : 300 livres sur la déportation) et nous ne savons plus où les mettre. C'est donc un appel pressant qui est lancé car le statu quo ne peut plus durer.

#### **RAPPORT FINANCIER**

Comme chaque année, le temps passé en bénévolat par les membres du bureau est valorisé dans les comptes ; on constate cette année une légère régression. Il y a aussi un impact financier lié au départ de Guillaume, notre employé solidaire. Après avoir été aidé pendant 7 ans à 75 % par la Région, l'aide est tombée à 50 % mais nous avons quand même gardé Guillaume pendant un an encore pensant que la situation s'arrangerait pour finalement être dans l'obligation de le licencier cette année. Une proposition à la Ville de Soissons de partager le coût sur la base 2/3-1/3 est restée sans réponse. Le Président rappelle tous les travaux de saisie, d'inventaire et de classement de nos manuscrits, photos, cartes postales effectués pendant ces 7 années qui font aujourd'hui l'intérêt de notre site.

Avant de passer la parole au trésorier, le Président rappelle l'aide intéressante reçue de la Ville pour l'exposition Vergnol ainsi que celles de la Région et du Crédit du Nord ; le reste du financement ayant été assuré par les ventes sur place de livres et de photos. Cette aide rentre dans le cadre des promesses de la Ville de nous aider lorsque nous faisons des actions un peu importantes, même si notre subvention annuelle reste sans changement.

Pierre Vercollier commente ensuite les chiffres de notre compte de résultat puis Bertrand Jacques fait de même pour notre bilan

Ces deux documents sont présentés ci-après.

\*

Les rapports d'activité et financier soumis au vote de l'assemblée n'appellent aucune observation et sont adoptés à l'unanimité.

\*

Le Président passe ensuite la parole aux représentants du Conseil général et de la Municipalité. C'est Jean-Luc Lanouilh qui évoque les Sociétés historiques de l'Aisne, qu'il connaît bien, pour dire que celle de Soissons est la plus solide par son dynamisme, son rayonnement, comme l'a montré le diaporama qui vient d'être présenté, avec en plus un rôle qu'il n'a jamais vu ailleurs : celui de "poil à gratter" pour les collectivités territoriales ; ça ne manque pas d'utilité et c'est aussi très stimulant pour les élus locaux. Il fait ressortir la bonne tenue de nos conférences, avec une diversification des thèmes, ce qui suppose un travail bien suivi et soutenu tout au long de l'année. Il y ajoute ses félicitations. Il termine son intervention en faisant part d'une récente délibération du Conseil général qui va engager des investissements sur le Chemin des Dames pour les années à venir à hauteur de 10 millions d'euros. C'est une nouvelle impulsion qui va être donnée à ce site : un observatoire va être érigé au niveau du plateau de Californie du type de ceux qui étaient nombreux durant la Première guerre mondiale et une action forte en direction de la caverne du dragon pour faire une dissociation entre la grotte et le musée proprement dit. Dans cette partie, un centre sera créé pour l'accueil de conférenciers, d'universitaires et même d'étudiants qui, dans le cadre de leur parcours universitaire, viennent pour travailler pour le Chemin des Dames.

Madame Mireille Tiquet prend le micro à son tour pour répondre aux questions qui relèvent de la ville et du Conseil régional. Elle présente d'abord les excuses de Patrick Day qui est retenu par une autre manifestation..... comme il l'était lors de la conférence du mois de janvier. S'agissant de la crypte de St Médard, elle exprime son accord pour dire que c'est un lieu chargé d'histoire que nous devons sauvegarder et cette semaine a été mis en place un jury pour la préservation de ce site et ainsi que celui de St Jean des Vignes

En ce qui concerne le boulevard Jeanne d'Arc, Patrick Day a bien lu le message de la Société mais

il a pris cela comme un historique des projets qui avaient été vus depuis 2006. Nous n'avons pas retiré complètement toute l'étude qui avait faite par le Cabinet Neveu mais nous avons dû lancer un chantier localisé d'aménagement du boulevard quand l'hôtel des Francs a été réalisé. Vous avez été associés à une étude pour le choix de la maîtrise d'œuvre. On reprendra quand même un petit peu tout ce qui a été préparé par le cabinet Neveu. Il a donc fallu faire des travaux conservatoires urgents et ce que nous avons fait là récemment n'était qu'un chantier. Le calendrier va être revu ; Le projet a été présenté en commission d'urbanisme le mois dernier. Il sera présenté en réunion plénière de tous les élus puis en réunion publique après validation par le comité de pilotage qui devrait avoir lieu bientôt. Donc, la concertation, on en tient compte et Mme Tiquet estime que la Société historique a été entendue.

S'agissant des locaux, c'est vrai ils ont 75 ans, vous manquez de place, ils sont vétustes et devraient être repeints. Demande va être faite à M. Julhès pour qu'il organise une réunion avec vous afin d'étudier une remise en état de vos locaux. Nous avons pensé à un logement qui est actuellement attribué à un personnel qui fait des astreintes de week-end ; l'un d'entre eux va prendre sa retraite ; à ce moment là, il sera peut-être possible de déménager la personne qui est actuellement près de vos locaux. On verra alors si on peut vous l'attribuer après remise en état.

Pour ce qui est de l'emploi solidaire, c'est vrai que depuis 2004, on a mis en place ces fameux emplois destinés à aider les associations à mieux fonctionner mais la réforme territoriale est passée, nous ne prélevons plus les impôts, nous n'avons que l'enveloppe que veut bien nous donner l'Etat et, malheureusement, nous avons été amenés à réduire les sommes que nous donnions pour les emplois solidaires. Sachez que nous le regrettons parce que nous savons que c'était un besoin pour les associations. On voit bien que par la mise en place de ces emplois solidaires, on a créé des besoins et maintenant les associations nous nous en font le reproche. Mais si rien ne change, je crois qu'on ne pourra pas faire autrement que de nous recentrer sur nos compétences obligatoires alors que nos recettes continuent à diminuer.

Pour conclure, Mme Tiquet salue la Société historique où elle est adhérente pour faire ressortir le remarquable travail accompli ; "c'est vrai, vous êtes le poil à gratter pour les élus mais, à la limite, ça ne nous dérange pas du tout".

\*

<b>SOCIETE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS</b>				
<b>ANNEE 2010</b>	<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>		<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	
		<b>CLASSE 6</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
		<b>Charges</b>		
		Frtes de bureau et petits equipements	615,77	572,40
		Maintenance entretien	518,37	1 022,34
		Assurance	264,16	249,15
		Frais d'Assemblée	417,60	70,84
		Dîner conférence et Sortie	2 012,00	2 226,00
		Exposition "Vergnol intime"	2 933,13	
		Journée Clovis	2 189,58	
		Fondation du Patrimoine	141,50	130,10
		Cadeaux	370,00	80,00
		Publications		730,33
		DVD Aisne dévastée et Armorial		
		Mémoires de la fédération T. LVI	1 205,00	1 140,00
		Les carnets d'Eugénie Deruelle		5 760,00
		Emploi jeunes	5 109,87	5 995,18
		Mission réception et déplacements	579,73	957,68
		Frais postaux Téléphone Internet	1 461,20	3 044,86
		Frais bancaire	43,20	47,10
		Cotisations	20,00	15,00
		Autres frais de fonctionnement		43,19
		Dotations aux amortissements	3 850,52	3 520,00
		Provision aux fonds dédiés (Mémoires du Soissonnais Tome v)	2 000,00	2 000,00
		<b>SOUS TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 731,63</b>	<b>27 604,17</b>
		Valorisation des locaux	3 600,00	3 600,00
		Valorisation des bénévoles	24 559,00	26 236,00
		<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>28 159,00</b>	<b>29 836,00</b>
		<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>51 890,63</b>	<b>57 440,17</b>
		<b>CLASSE 7</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
		<b>Produits</b>		
		Ventes de livres et ventes diverses	3 209,11	5 500,77
		Les carnets d'Eugénie Deruelle		10 529,00
		Ventes DVD Aisne dévastée		
		Participations aux activités (Conférences, journée Clovis, expo Vergnol)	4 165,00	2 140,00
		Cotisations des adhérents	5 608,00	5 272,00
		Cotisations des adhérents à la fondation du patrimoine	141,50	131,10
		Dons	1 095,73	1 061,88
		Subvention de la ville de Soissons	3 100,00	1 500,00
		Subvention régionale	470,00	1 000,00
		Participation Crédit du Nord pour exposition Vergnol	400,00	40,18
		Plus values financières	533,02	256,74
		<b>SOUS TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 722,36</b>	<b>27 431,67</b>
		Contributions volontaires Mairie de Soissons	3 600,00	3 600,00
		Contributions volontaires des bénévoles	24 559,00	26 236,00
		<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>28 159,00</b>	<b>29 836,00</b>
		<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>46 881,36</b>	<b>57 267,67</b>
		<b>EXCEDENT / DEFICIT</b>	<b>-5 009,27</b>	<b>-172,50</b>

**SOCIETE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS**

**ANNEE 2011**

**BILAN**

	<b>ACTIF</b>				<b>PASSIF</b>			
	<b>EXERCICE 2011</b>		<b>2010</b>		<b>POSTES</b>	<b>EXERCICE 2011</b>	<b>2010</b>	
	<b>Bruts</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Nets</b>	<b>Netts</b>				
Fonds de livres et cartes	211 973,89	4 656,08	207 317,81	207 390,47	Réserves	219 628,90	219 628,90	
Autres immobilisations	25 406,97	21 069,53	4 337,44	7 620,04	Report à nouveau	32 452,64	32 625,14	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>237 380,86</b>	<b>25 725,61</b>	<b>211 655,25</b>	<b>215 010,51</b>	<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-5 009,27</b>	<b>-172,50</b>	
Créances Trésorerie			1 333,60	237,00	Fonds dédiés	6 000,00	4 000,00	
			45 431,92	47 052,36	Dettes (Fact. Non parvenues)	5 348,50	6 218,33	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>0,00</b>		<b>46 765,52</b>	<b>47 289,36</b>	Produits constatés d'avance			
Charges constatées d'avance								
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>237 380,86</b>	<b>25 725,61</b>	<b>258 420,77</b>	<b>262 299,87</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>258 420,77</b>	<b>262 299,87</b>	

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU

L'entrée d'un nouveau membre parmi le Bureau est soumis au vote. Il s'agit de Mme Michèle Robinet qui se présente à l'assistance. Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

- adhérents au 31.12.2011 =	230
- quorum : $230/2 + 1 =$	116
- pouvoirs reçus = 68)	
- votants = 68) =	136
- suffrages valables =	136
- nuls =	0

La composition du Bureau pour 2012 devient donc :

Président	Denis Rolland
Vice-présidents :	Alain Morineau Maurice Perdereau René Verquin
Trésorier	Pierre Vercollier
Secrétaire	Georges Calais
Bibliothécaire	Jeannine Vercollier
Archiviste	Maurice Perdereau
Membres	Pascale Jacques Monique Judas-Urschel

Nadia Martin  
Michèle Robinet  
Rémi Hébert  
Jean-Marc Wintrebert

\*

La deuxième partie de notre réunion est consacrée au cimetière de Soissons avec un diaporama réalisé et commenté par Jean-Marc Wintrebert. En préambule, un historique très rapide rappelle que les cimetières tels que nous les connaissons datent de la Révolution ; antérieurement, ils étaient autour des églises. S'en suit un long défilé de tombes diverses ; l'explication très détaillée de leurs origines retient toute l'attention de l'assistance parce que généralement ignorées. Les vifs applaudissements qui terminent cette présentation témoignent de tout son intérêt

\*

Comme à l'habitude, chacun termine l'après-midi autour du verre de l'amitié.

Georges Calais.

# Le procès des templiers (1307-1312)

Conférence de Ghislain Brunel  
conservateur en chef aux Archives nationales  
le 18 mars 2012

Des châteaux de Terre sainte aux prisons parisiennes, l'épopée des Templiers est un véritable mythe qui s'enracine dans leur chute brutale autant que dans leur splendeur originelle. Issu d'une confrérie de chevaliers rattachée au Saint-Sépulcre de Jérusalem et dirigée par le Champenois Hugues de Payns, son premier maître, l'ordre des « pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon » a pour vocation originelle de protéger les Lieux saints et les pèlerins qui s'y rendent. Le roi de Jérusalem, Baudouin II, lui cède son palais du mont Moriah, installé dans la mosquée al-Aqsa qui correspond au site du palais de Salomon ; la proximité du Temple de Salomon, occupé par la mosquée de la Coupole du Rocher, contribue à lui donner son nom !

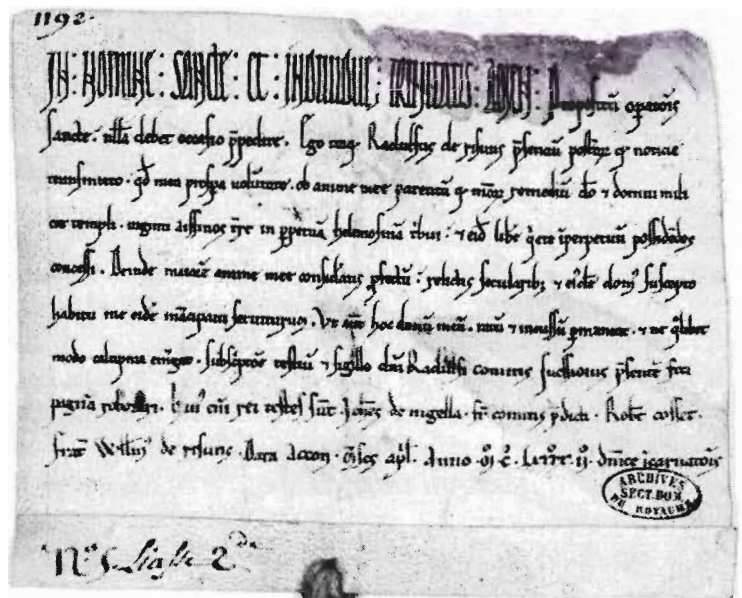
Soutenus par Bernard, abbé de Clairvaux, qui rédige un opuscule en leur faveur, *l'Eloge de la nouvelle chevalerie*, les templiers défendent leur cause, en janvier 1129, devant le concile de Troyes et le légat du pape. Les pères du concile les dotent alors d'une règle monastique qui en fait des religieux à part entière : ils prononceront désormais des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à leurs supérieurs. Leur mission est de défendre la Terre sainte coûte que coûte ; moines et soldats à la fois, ils incarnent le nouveau concept de guerre sainte qui permet de tuer en recevant une récompense spirituelle, la remise des péchés. Pour la chevalerie, la croisade — et donc l'engagement dans l'ordre du Temple — est une voie de rédemption. Comme le dit Guibert de Nogent, « en notre temps, Dieu a institué la guerre sainte de sorte que l'ordre des chevaliers et la multitude instable qui avait l'habitude de s'engager dans des massacres réciproques, à la manière des anciens païens, puissent trouver un nouveau chemin pour obtenir le salut ». Le templier est à la fois un moine et un militaire, ce qui est une révolution qu'on a peine à mesurer aujourd'hui. La règle de l'Ordre prône la solidarité et l'ascèse des frères. Afin de donner encore plus d'indépendance aux templiers, le pape les prend sous sa protection exclusive dès 1139 et les exempte des dîmes dues aux évêques ou aux abbayes déjà en place : ce qui sera une source de graves conflits au XIII<sup>e</sup> siècle.

L'organisation institutionnelle et matérielle du Temple n'a qu'un seul but : assurer le financement de ses activités en Orient et le recrutement des combattants dont on a besoin pour tenir les forteresses et livrer les batailles incessantes contre les musulmans. On considère qu'un tiers des revenus des domaines occidentaux est transféré chaque année à Jérusalem, siège de l'Ordre. Le réseau des « maisons » templières, regroupées en commanderies (*preceptoría*), se met en place dans toute l'Europe grâce aux dons des fidèles enthousiastes. Dès 1133, par exemple, les templiers reçoivent des revenus à Serches de la part de l'évêque Josselin de Soissons, l'un des participants du fameux concile de Troyes. C'est le noyau initial du patrimoine de la future commanderie du Mont-de-Soissons, citée vers 1180 pour la première fois et dotée d'une belle chapelle gothique ; la maison voisine d'Ambrief, qui en dépend, est mentionnée avant 1201<sup>1</sup>. Quant aux jeunes recrues, le Temple les trouve à proximité de leurs établissements, surtout dans la moitié nord de la France où le réseau des maisons templières est très dense, avec une présence tous les 30 km. On devient frère du Temple

---

<sup>1</sup> Sur les domaines soissonnais des templiers avant le rattachement à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, voir Valérie BESSEY, *Les commanderies de l'Hôpital en Picardie au temps des chevaliers de Rhodes, 1309-1522*, Millau, 2005.

également parce qu'on a rencontré des templiers lors des croisades. C'est le cas du Soissonnais Raoul de Ressons. Après la prise de Jérusalem par Saladin en octobre 1187, qui fut un choc pour l'Occident, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion dirigent la 3<sup>e</sup> croisade qui aboutit à la prise de la ville d'Acre en juillet 1191 : elle devient le nouveau siège des Etats latins d'Orient et de l'ordre du Temple. De nombreux chevaliers du domaine royal accompagnaient le roi de France. Parmi eux, Raoul, qui prend l'habit du templier pour quitter le monde séculier ; se délestant des biens matériels puisqu'il a fait vœu de pauvreté, il fait don de sa terre de Ressons-le-Long à l'Ordre. C'est le comte de Soissons, Raoul 1<sup>er</sup>, qui scelle la charte en présence de son jeune frère, Jean de Nesle, et d'un templier, frère Guillaume de « *Risuns* », originaire du même village que Raoul : son parent ? un voisin ? un ami ?



Raoul de Ressons entre dans l'ordre du Temple - Acre 1192.

### L'arrestation et les premiers interrogatoires

Au début du règne de Philippe le Bel (1285-1314), la défense de la Terre sainte obsède toujours les chrétiens d'Occident, d'autant que Saint-Jean-d'Acre est prise d'assaut par les mamelouks en 1291 : le grand maître du Temple, Guillaume de Beaujeu, y perd la vie avec des dizaines de ses frères. Repliés à Chypre, templiers et hospitaliers disposent alors de moyens militaires et financiers trop faibles pour reprendre pied en Palestine ou en Syrie. Il est fait pression sur les deux ordres pour qu'ils fusionnent en une seule institution mais le grand maître Jacques de Molay refuse catégoriquement. La position du Temple devient encore plus délicate lorsque se multiplient, en 1305-1306, les accusations d'anciens templiers et des rumeurs sordides sur les pratiques de l'Ordre ; elles ébranlent la confiance du roi. Entre-temps, les tensions avaient atteint leur paroxysme entre le roi et le pape. Philippe le Bel était entré en conflit avec le vieux pontife Boniface VIII à propos de la levée des décimes sur les biens de l'Eglise et à propos de la juridiction des évêques ; puis les prétentions affirmées du pape au pouvoir universel devinrent inacceptables aux yeux d'un souverain qui voulait rester « empereur en son royaume ». À l'été 1303, le roi envoya son principal conseiller aux affaires religieuses, le juriste Guillaume de Nogaret, pour arrêter le pape dans son château d'Anagni et lui signifier sa convocation devant un concile universel qui devait le juger pour hérésie et maints autres crimes supposés. Boniface VIII en mourut quelques semaines plus tard. Son successeur excommunia Nogaret et tous ceux qui avaient trempé dans le complot. Hommes du pape, les templiers allaient servir de moyen de pression pour faire aboutir les revendications royales face à la papauté.

Le vendredi 13 octobre 1307, tous les templiers du le royaume de France, chevaliers, sergents, artisans et domestiques, sont arrêtés par les hommes de Philippe le Bel (ill. 4 : sceau de Philippe le Bel). Rédigé le 14 septembre précédent, l'ordre d'arrestation détaillait la procédure à suivre et les crimes sur lesquels enquêter : lors de



leur réception dans l'Ordre, les templiers renieraient le Christ par trois fois en crachant sur la croix ; les postulants échangeaient des baisers obscènes avec celui qui les recevait, « au bas de l'épine dorsale », puis au nombril et sur la bouche ; enfin, pour observer leur vœu de chasteté, ils s'interdiraient tout commerce charnel avec les femmes mais accepteraient l'homosexualité. Il fallait aussi les interroger sur la présence « d'une idole en forme de tête d'homme avec une grande barbe » que les templiers embrasseraient et adorerait lors de leurs chapitres provinciaux ; et sur le fait que les prêtres de l'ordre donneraient l'hostie sans la consacrer par les formules orthodoxes. Philippe le Bel prétend avoir l'aval du pape et déclare se fier à l'enquête préalable du dominicain Guillaume de Paris, l'inquisiteur de France en titre. Contre ces « ennemis de Dieu, de la foi et de la nature », il n'a pas d'autre choix que l'arrestation de tous les membres de l'Ordre et la saisie de leurs biens ; il recommande l'emprisonnement et l'isolement des accusés. On appellera ensuite « les commissaires de l'inquisiteur pour examiner la vérité avec soin, par la torture s'il en est besoin ». Tout était dit.

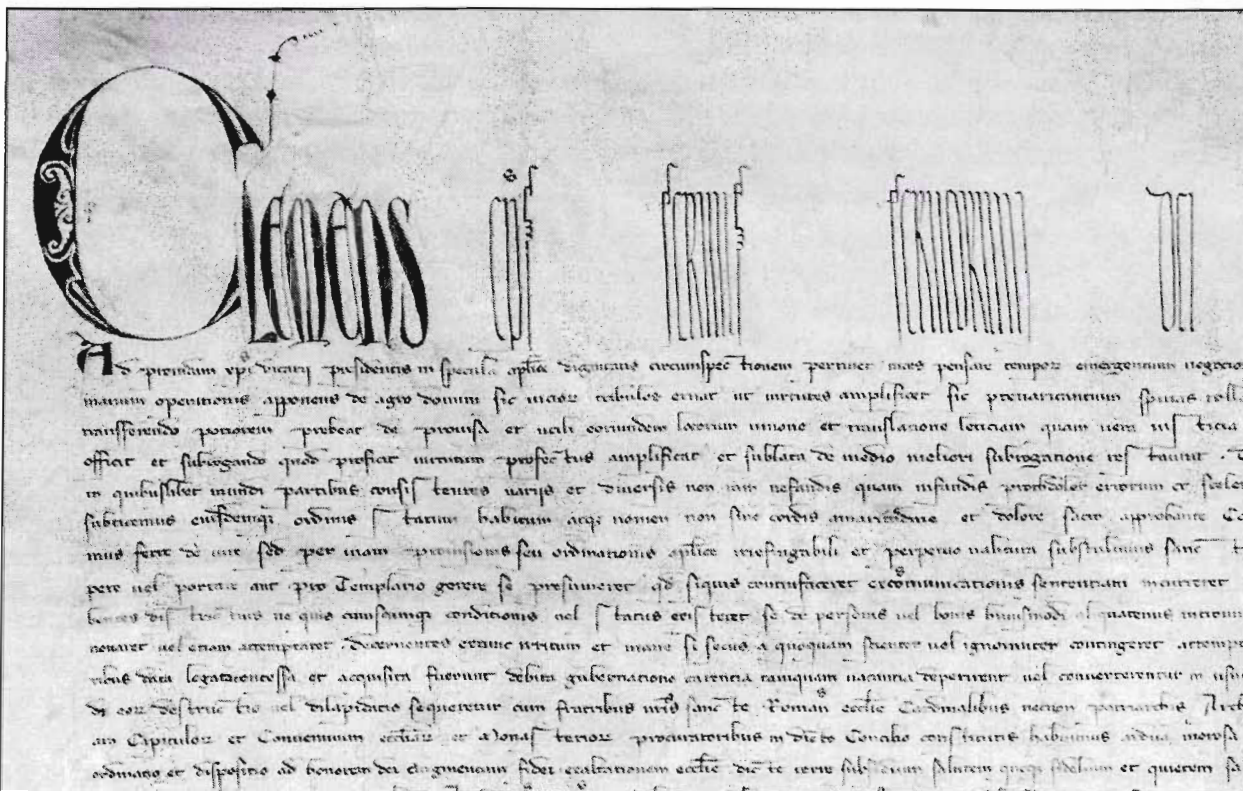
Parmi tous les interrogatoires conservés, celui des 138 templiers déferés à Paris devant l'inquisiteur de France en octobre et novembre 1307, est le plus impressionnant : il s'agit d'un rouleau de parchemin de 22 mètres de long<sup>2</sup>. Au total, 134 des 138 templiers, âgés de 17 à 80 ans, avouèrent tout ou partie des crimes qu'on leur reprochait : 105 frères auraient renié le Christ, « de bouche mais non de cœur » ; 123 auraient craché sur le crucifix, ou à côté, ou par terre ; 103 admirent avoir reçu des baisers obscènes et 102 reconnurent avoir été encouragés à l'homosexualité pour éviter le commerce des femmes. Ces aveux étaient suffisants pour répondre aux attentes de Philippe le Bel ; le roi pouvait se glorifier d'étaler au grand jour les turpitudes d'un ordre religieux qui n'était plus digne de sa fonction, assurer la reconquête de la Terre sainte. Parmi ces templiers interrogés à Paris, on compte un bon nombre de frères admis comme templiers lors d'une cérémonie dans la chapelle du Mont-de-Soissons : Jean de Croutoy, 56 ans, reçu vers 1281 ; Gilles de Pernant, 60 ans, commandeur de la maison d'Ambrief, reçu vers 1285-1286 ; Adam, maréchal du Mont, 40 ans, reçu vers 1304 ; Jacques de Courmelles, 45 ans, reçu vers 1299 en présence du chapelain du Mont, un dénommé Robert ; ou encore Jean de Vauberlain, 40 ans, reçu à la Noël 1293.

Agissant hors du droit légitime, puisque seul le pape a autorité sur les templiers, Philippe le Bel harcèle le pape gascon Clément V (élu en 1305) pour le forcer à lâcher le Temple. En échange, les conseillers du roi proposent d'abandonner les accusations d'hérésie lancées à titre posthume contre Boniface VIII. Mais il faut des preuves coûte que coûte. Les interrogatoires des prisonniers sont donc conduits à partir de questionnaires serrés, en usant constamment des tortures physiques et des pressions psychologiques. Philippe le Bel s'appuie sur les aveux obtenus à Paris pour entraîner les autres souverains occidentaux à arrêter les templiers dans leurs royaumes. Clément V ne veut pas lui laisser la main ; il reprend l'initiative le 22 novembre 1307 : il ordonne l'arrestation de tous les templiers de la chrétienté et met leurs biens sous la tutelle de l'Église. Il dépêche deux cardinaux à Paris pour obtenir également le transfert des templiers sous le contrôle de l'Église ; fin décembre, Jacques de Molay est entendu, il révoque ses aveux. En février 1308, le pape suspend l'action des inquisiteurs et annule les procédures engagées par Philippe le Bel. Celui-ci lance alors ses premières attaques directes contre Clément V, l'accusant de népotisme et laissant entendre qu'il favorise l'hérésie en protégeant le Temple. Pour obtenir le soutien de son peuple, Philippe le Bel convoque les états du royaume à Tours entre les 5 et 15 mai 1308. Nobles, clergé et villes de France envoient leurs représentants, munis des procurations adéquates : la commune de Soissons ne manque pas de répondre à la convocation royale.

---

<sup>2</sup> Les interrogatoires des templiers ont été édités par Jules MICHELET, *Le procès des templiers*, Paris, 1841-1851, 2 vol.

Durant l'été 1308, après que ses cardinaux aient entendu à Poitiers 72 templiers choisis par le roi, puis à Chinon cinq dignitaires, le pape Clément V doit se résoudre à ouvrir une procédure sur les agissements de l'ordre. Dans sa bulle *Faciens misericordiam*, expédiée à partir du 12 août 1308, il lance une double enquête : celle des évêques et des inquisiteurs dans chaque diocèse sur les personnes des templiers, celle des commissions pontificales dans chaque État sur le Temple en tant qu'ordre. Sa volonté de reprendre en mains l'enquête sur les agissements de l'ordre et sur son orthodoxie l'amène à imposer une commission pontificale qui se réunit à Paris, au monastère de Sainte-Geneviève. Tous les templiers qui souhaitent défendre l'ordre peuvent être entendus. En mars 1310, ce sont 589 templiers qui répondent positivement et sont transférés vers Paris. Les premières auditions sont favorables au Temple et montrent les failles de l'accusation. Le roi fait alors nommer son obligé, Philippe de Marigny, comme archevêque de Sens. Son objectif est de démontrer les contradictions entre les dépositions faites devant les commissions diocésaines de sa province et celles faites devant les délégués du pape. Il accuse plusieurs templiers d'être retombés dans l'erreur et les condamne comme relaps ; 54 d'entre eux sont brûlés le 12 mai près de la porte Saint-Antoine. Cela stoppe net les capacités de défense des templiers qui entérinent leurs aveux primitifs. Parmi les frères qui sont encore entendus par la commission pontificale après le bûcher, on retrouve quelques Soissonnais. Jean de Courmelles, un frère sergent devenu commandeur de la maison de Moisy (diocèse de Meaux), est interrogé le 8 février 1311 ; il ne veut parler qu'en privé aux commissaires car « il semblait terrorisé à cause des tortures qu'il affirmait avoir subi à Paris, après son arrestation, au cours desquelles il avait perdu quatre dents » ; finalement il avoue toutes les erreurs qu'on lui demande de reconnaître. Jacques de Courmelles et Jean de Vauberlain, interrogés une première fois en 1307, sont toujours vivants en février 1311 et maintiennent leurs aveux également ; à



la différence de beaucoup d'autres templiers, Jacques de Courmelles porte encore le manteau templier et la barbe, marque de son attachement à l'Ordre malgré toutes les souffrances endurées.

Le 16 octobre 1311, le pape Clément V ouvre le concile de Vienne qui doit traiter de l'avenir du Temple, de l'aide à la Terre sainte et de la réforme de l'Église. Les délibérations s'enlisant pendant des mois, Philippe le Bel tente donc le coup de force et entre dans Vienne avec son armée, le 20 mars 1312. Le pape pousse alors les Pères à supprimer l'Ordre sans le condamner. La bulle *Vox in excelso* du 22 mars constate que le Temple est devenu si décrié qu'il ne peut plus servir à la Terre sainte ; Clément V entérine sa disparition. Le 2 mai, la bulle *Ad providam* valide le transfert des biens templiers à l'ordre de l'Hôpital.

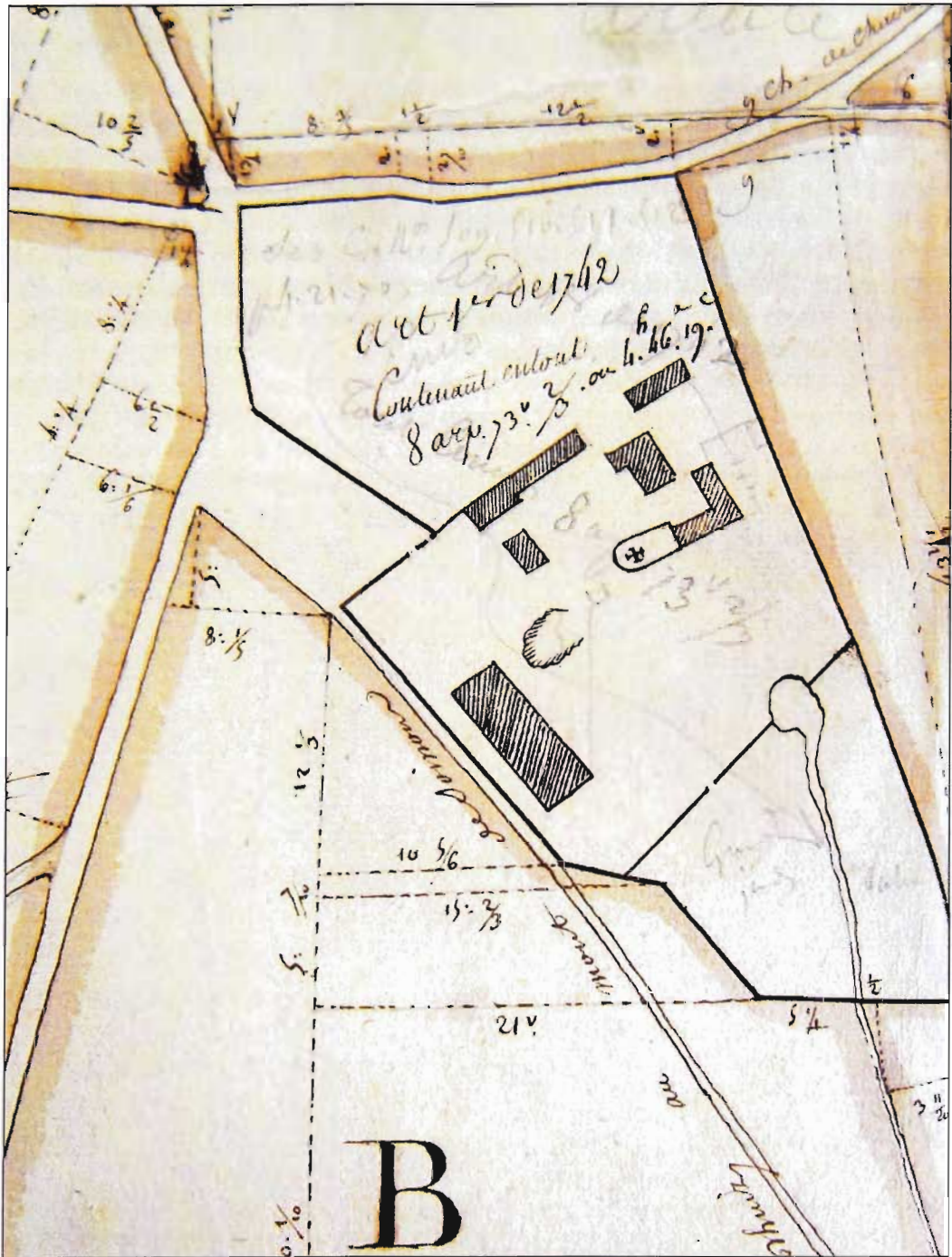
L'arrestation réussie du vendredi 13 octobre 1307 a révélé à l'Occident tout entier la puissance de Philippe le Bel et d'un État devenu adulte, dégagé de l'emprise de Rome. Appuyé sur une administration tentaculaire et sur des conseillers qui étaient des virtuoses du droit, le souverain montrait qu'il parvenait toujours à ses fins, raflant au passage l'argent et les biens dont il avait le plus grand besoin pour ses guerres. Les autres princes l'imitèrent dans ce déni du Temple ; même le pape Clément V retira sa protection à un ordre religieux dont le peuple ne voyait plus l'utilité depuis que les infidèles régnaient en maîtres sur la Terre sainte.

Ghislain Brunel.



Sceau de Philippe le Bel .....

..... et celui des Templiers.



Le Mont de Soissons en 1742. On reconnaît la chapelle et juste au dessus le logis détruit dans les années cinquante. (Fonds B. Ancien Arc. Dép. Aisne)